



Monsieur Frédéric HAY  
Président d'ADHEOS  
Centre LGBT de Charente-Maritime  
Saintes - La Rochelle  
5, passage de l'Ancienne Caserne  
17100 SAINTES

Paris, le - 9 AVR. 2014

**A rappeler dans toute correspondance :**

**N/Réf : 14-002828 / EXP**

Interlocuteur :

Téléphone :

Fax : 01 53 29 61 69 / 01 53 29 61 79

Courriel :



Monsieur le Président,

Par courriel du 20 novembre 2013, le Défenseur des droits a été saisi, par votre intermédiaire, d'une réclamation de Messieurs Dominique [REDACTED] et Mohammed [REDACTED] relative à la décision d'opposition à la célébration de leur mariage que le Procureur de la République leur a opposée le 12 septembre 2013 et dont une mainlevée a depuis été accordée par le Tribunal de grande instance de Chambéry et confirmée par la Cour d'appel.

Par décision n°MLD-2014-072, dont vous trouverez ci-joint une copie, j'ai décidé de présenter des observations devant la Cour de cassation, conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Défenseur des droits et par délégation,  
Le Secrétaire général  
**Richard SENHOR**

Dominique BAUDIS